

(N^o 137.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre Alexandre Fournel, négociant teinturier, à Bruxelles.

(Voir le N^o 97 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

Par requête adressée à la Chambre des Représentants, le 6 juillet 1846, le sieur Pierre Alexandre Fournel, négociant à Bruxelles, a demandé la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Paris, le 23 avril 1813; il est venu en Belgique avec ses parents à l'âge de trois ans et il y a toujours résidé depuis; il a satisfait aux lois sur la milice et a même été élu officier de la Garde-Civique de Bruxelles, le 2 décembre 1843.

Le sieur Fournel qui possède près de Bruxelles un établissement de teinture qu'il exploite, jouit d'une très-bonne réputation, et les autorités consultées estiment toutes qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre, dans sa séance du 8 de ce mois, par 41 suffrages contre 12. Le pétitionnaire a fait connaître au surplus à M. le Ministre de la Justice qu'il se soumettrait au paiement du droit établi par la loi.

DE HAUSSY, Rapporteur.